Communiqué de presse

Contamination cultures OGM : Non assistance à Agriculture en danger !

vendredi 3 août 2007, par Confédération paysanne (Date de rédaction antérieure : 16 juillet 2007).

Le 4 juillet, devant la cour d'Appel d'Agen, c'est au nom des Apiculteurs, de la Confédération paysanne et des Agrobiologistes que l'avocat François Roux avait clamé un vibrant « protégez-nous ! ».

Bien que cette procédure confirme la contamination, le Tribunal en a décidé autrement en confirmant le jugement de Marmande qui demandait aux apiculteurs de s'éloigner des parcelles OGM, niant à nouveau les atteintes au droit d'exercer leur activité que constituent les sources de contamination aux champs.

Les syndicats et associations déboutées alertent sur les conséquences qu'aurait cette disparition inéluctable des abeilles sur les cultures de fruits, de légumes et de tournesol et refusent que les filières de qualité, l'apiculture et l'agrobiologie doivent céder le champ d'activité de leur métier et de leur existence à la technologie OGM.

Les cultures OGM menacent directement les intérêts d'une majorité d'Agriculteurs dont 65% réclament un moratoire.

Face à cette situation de sabotage économique, la Confédération Paysanne, les Apiculteurs et les Agrobiologistes envisagent de poursuivre l'Etat français pour non assistance à Agriculture en danger et l'obliger à assurer la protection des systèmes agraires préexistants, l'autorisation délivrée entraînant la pollution génétique !

Si la loi ne permet pas aux paysans qui ne veulent pas d'OGM de défendre leur liberté d'entreprendre dans le respect de la liberté d'autrui et permet aux transgéniculteurs d'atteindre impunément à la liberté d'autrui, la loi doit être changée !

Contact :

Régis Hochart Porte Parole : 06 08 75 00 73

Olivier Keller Commission OGM : 06 26 45 19 48

Michel Dupont Animateur OGM : 06 70 04 91 14